

Rue de la Préfecture 12
CH-2800 Delémont
t +41 32 420 50 50
secr.sic@jura.ch

Delémont, le 23 septembre 2019

Communiqué de presse

Digitalisation du Journal officiel: transmission du message au Parlement

Le Gouvernement jurassien souhaite passer à une version digitale du Journal officiel. Il transmet un message dans ce sens au Parlement.

Selon les axes 4 et 6 du Programme de législature, le canton du Jura ambitionne d'être un acteur de la transition numérique et de moderniser ses structures. La digitalisation du Journal officiel en constitue un exemple concret. Il s'agit d'un changement complet de modèle devant faire du Journal officiel un outil de travail moderne permettant une meilleure efficacité dans son utilisation.

Au vu des résultats de la consultation, le Gouvernement propose une période transitoire de trois ans. La version électronique fera foi mais la version papier subsistera. Au terme de cette période de trois ans, le Gouvernement dressera un bilan et privilégiera la formule la plus adéquate.

Le Gouvernement est conscient que tous les administrés ne disposent pas d'un accès à Internet. C'est pourquoi il prévoit la consultation gratuite auprès de la Chancellerie d'Etat.

En outre, au vu de ce nouvel outil, il n'apparaît plus nécessaire d'obliger les restaurateurs à mettre à disposition le Journal officiel. Il est donc proposé de modifier la loi sur les auberges à ce propos.

Finalement, les appels d'offres en procédure ouverte sont d'ores et déjà publiés sur la plateforme électronique www.simap.ch. Dans un souci de simplification, le Gouvernement profite donc de proposer une modification de la loi sur les marchés publics, qui ne fera donc plus référence à la publication dans le Journal officiel

Les documents en lien avec ce projet sont disponibles en ligne à l'adresse suivante : www.jura.ch/jo